

Ils ont dit

« À la suite des différentes déclarations aussi fantaisistes que singulières du week-end », le

garde des Sceaux a rappelé « qu'en matière judiciaire, les interceptions de communications sont des actes d'enquête dont la mise en œuvre relève de la seule décision des magistrats indépendants chargés de l'enquête. Ainsi, elles ne peuvent être diligentes, selon les cas, que par un juge d'instruction ou après accord du juge des libertés et de la détention. Depuis 2012, le Gouvernement n'intervient en aucune manière dans le cours des procédures judiciaires » (J.-J. Urvoas, communiqué, 27 mars 2017).

« Qui arrêtera l'ingérence du pouvoir médiatique dans le fonctionnement de l'autorité judiciaire ?

Qui arrêtera l'instrumentalisation des procédures par le pouvoir médiatique ? Qui aura suffisamment de courage pour écrire le J'accuse qui manque à notre siècle ? » a fustigé Nicolas Sarkozy devant des avocats du barreau de Paris (Ouest France, 28 mars 2017).

« Aujourd'hui, on parle de la justice [dans la campagne électorale] mais absolument pas

pour se dire quels moyens donner aux tribunaux. La misère continue. J'ai toujours entendu des gardes des Sceaux dire qu'ils augmentaient le budget de la justice. Là, je vais prendre ma retraite et rien n'a changé (...) Il faudrait doubler le budget de la justice, simplement pour être à peu près au niveau européen » a dénoncé Serge Portelli, magistrat à la cour d'appel de Versailles et membre du syndicat de la magistrature (Franceinfo, 27 mars 2017).

Nominations

Frédéric Sudre et Louis-Augustin Barrière

sont nommés présidents des jurys des concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouverts par l'arrêté du 10 janvier 2017, respectivement en droit public et en histoire du droit (A. 2 mars 2017 : JO 24 mars 2017, texte n°66).

Agnès Arcier a été élue le 3 mars présidente de la Fédération Femmes Administrateurs (FFA, communiqué, 28 mars 2017).

362

Le Boss s'habille en Bosc

À 50 ans l'ex PDG François Mazon a entamé des études de droit pour devenir avocat. Ce défi surmonté, après 3 ans d'exercice il vient de fonder avec 3 associés le cabinet Bass Mazon Steru Baratte, voué au droit pénal des affaires et au contentieux commercial.

Tous les comics de Marvel présentent des constantes : un homme, presque ordinaire, souvent un scientifique, chercheur ou informaticien, devient super héros à la faveur d'un incident. Parmi ces invariants : un costume (pourquoi pas une robe noire), des pouvoirs inédits (les alinéas du Code de procédure pénale en fourmillent) et un dédic fondateur, exposition à une substance ou piqûre d'araignée c'est selon. Une fêlure originelle qui précipitera la mutation et le destin du personnage. Mais les super-héros n'existent pas ! Pas davantage qu'un avocat qui confierait son admiration pour les magistrats, ferait l'éloge des *legal tech* et de la *compliance* ou parlerait « développement commercial », « marketing », « vente complexe » et « service client ».

C'est pourtant en ces termes que l'avocat François Mazon, ancien DG de Capgemini France et de Steria, évoque sa nouvelle profession. À 50 ans, il s'est réinventé spectaculairement. Ingénieur informatique, spécialiste de physique nucléaire, diplômé de Centrale (l'école...) et de Sciences Po, ce n'est ni à une irradiation, ni à une ingestion de kryptonite qu'il doit cette bifurcation radicale, mais à un trauma d'ordre judiciaire. Perquisitionné puis placé en garde à vue dans une enquête pour recel de favoritisme alors qu'il dirigeait une entreprise de 10 000 personnes, il s'investira profondément dans son dossier, épaulé par l'avocat Thibault de Montbrial, jusqu'au non-lieu final. Un apprentissage décisif de la « présomption d'intention » qui pèse « trop facilement » sur les dirigeants et d'un risque pénal dont il ignorait tout « comme la très grande majorité des responsables d'entreprises », assure-t-il.

Entre Paris et Marseille, le cabinet inauguré le 1^{er} janvier 2017 réunit autour de François Mazon, son ami pénaliste Chris-



tophe Bass qui l'a accueilli dans la profession, un « orfèvre de la procédure pénale », et deux anciens de Bredin Prat : Aude Baratte et Edouard Steru. Avec sa connaissance de l'entreprise, Me Mazon y apporte une expertise rare, celle d'un « décodeur » entre deux mondes étanches, pour

traduire au juge la problématique de ses clients. Il est une pierre de Rosette. « La personne la plus importante dans mon métier, ce n'est pas mon confrère, c'est mon client », assume-t-il. Pour établir le lien avec ce client et installer une notoriété de savoir-faire et de professionnalisme, François Mazon mise sur une approche en amont du contentieux. Conscient de l'imprévisibilité d'un contentieux pénal, il concentre son offre sur la formation des équipes dirigeantes (il a formé 700 dirigeants en 2 ans) et sur des services de conseil en pré-contentieux comme l'audit du risque pénal ou la construction de politiques de délégations de pouvoirs. Témoin de l'extension débridée du risque pénal en entreprise, il a aussi une idée claire des nouveaux contentieux à investir : fiscal, environnement, consommation.

L'ancien entrepreneur n'omet pas non plus la communication : site web soigné, discours pensé, utilisation des réseaux sociaux, relations presse... Avant de faire irruption au barreau, en s'inscrivant à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, ce stratège n'avait aucun plan B : « la meilleure façon de réussir, c'est de ne pas pouvoir échouer », nous révèle-t-il. Méthodique et pragmatique il avait déjà arrêté un plan pluriannuel en 5 étapes qu'il déroule avec résolution : devenir avocat (étape 1), apprendre le métier (étape 2), créer un cabinet (étape 3), en faire un cabinet de référence dans son domaine (étape 4). Et la 5^e étape ? « Un secret », élude-t-il malicieusement !

FABRICE RAOULT